



Commune de
Gibloux

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTENTION DU CONSEIL GENERAL

BUDGET 2016

Fonctionnement

Investissements

Objet Budgets 2016 - Message au Conseil général**Date** 6 mai 2016**Auteur** Service des finances – J. Crausaz**Convention de fusion****Art. 15 Budget**

Dans un délai de cinq mois, le conseil général de la nouvelle commune décidera du budget pour l'année 2016, sur préavis de sa commission financière.

Loi relative à la fusion du 20 mai 2015**Art. 4**

¹ L'Etat verse à la nouvelle commune de Gibloux un montant de 1 675 180 francs au titre d'aide financière à la fusion.

² Cette aide est versée à partir du 1^{er} janvier 2017.

Table des matières**A. Budget de fonctionnement 2016**

1. Introduction.....	2
2. Budget de fonctionnement en bref	3
3. Commentaires généraux.....	4
3.1 Paramètres généraux	4
3.2 Règles générales d'évaluation	4
3.3 Assurances.....	5
3.4 Frais de personnel.....	5
3.5 Evaluation des recettes fiscales.....	7
3.5.1 Recettes fiscales des cinq communes de 2009 à 2015.....	7
3.5.2 Evaluation des recettes fiscales 2016	8
3.5.3 Représentations graphiques	9
3.5.4 Chiffres retenus pour le budget 2016	12
3.6 Contributions de la commune d'Hauterive.....	12
3.7 Imputations internes	13

B. Budget des investissements 2016

4. Situation financière de la commune	15
5. Commentaires généraux sur le budget des investissements.....	16
6. Projets d'investissement en cours	16
7. Projets d'investissement déjà approuvés	16
8. Nouveaux projets d'investissement	17
9. Recettes d'investissement.....	17
10. Annexes.....	18

A. Budget de fonctionnement 2016

1. Introduction

Préparer le premier budget d'une nouvelle commune n'est décidément pas une tâche facile. En raison de pratiques comptables très différentes d'une commune à l'autre, il n'a pas été réellement possible de construire une comparaison avec le budget et les comptes 2015.

La proposition de budget a été établie sur la base des chiffres fournis par les conseils communaux des anciennes communes et par les comités de direction de l'ACG, du GABG et de la CFGN pour leur budget de fonctionnement 2016.

Sur cette base et avec le concours des services communaux, chacun des conseillers communaux de Gibloux a vérifié les chiffres proposés et, le cas échéant, chiffré une proposition de budget pour les autres postes placés sous sa responsabilité.

Il convient de relever la relative difficulté de chiffrer un grand nombre de charges de la nouvelle commune, même avec une assurance raisonnable. En effet, se limiter à considérer la somme des montants proposés par les anciennes communes n'est pas réellement pertinent pour un grand nombre de postes du budget, même si cela est souvent la seule solution à notre disposition pour cette première démarche budgétaire !

Tous les responsables ont fait le maximum pour fournir des chiffres crédibles afin que les services communaux puissent fonctionner à la satisfaction des citoyens et disposent de la capacité d'action nécessaire à la poursuite du développement de la commune.

Afin d'alléger quelque peu le travail des organes chargés de préparer la transition vers la commune fusionnée, le Service des communes a renoncé à demander l'établissement du plan financier 2016 – 2020 pour la nouvelle commune. Le premier plan financier sera établi en automne 2016 et portera sur les années 2017 à 2021.

Afin de prendre en compte les besoins nouveaux de la commune fusionnée, d'harmoniser la comptabilisation de l'ensemble des centres de charges tout en respectant, au moins dans un premier temps, la répartition définie par les anciennes communes, un nouveau plan comptable a été mis en place. Même s'il devra être encore amélioré dans l'avenir, il permet déjà une lecture relativement claire des charges et produits des divers centres de charges de la commune.

La présentation du présent message et les choix quant à son contenu sont également une première. La forme définitive de ce type de document reste à définir et dans cette perspective, toutes vos remarques et commentaires seront les bienvenus.

2. Budget de fonctionnement en bref

Les chiffres généraux - Répartition par chapitre

	Charges		Produits	
	Fr.	%	Fr.	%
Administration	2'858'140.00	8.0%	27'600.00	0.1%
Ordre public	595'765.00	1.7%	243'650.00	0.7%
Enseignement et formation	9'370'482.00	26.2%	880'319.00	2.5%
Culture, sports et loisirs	1'550'699.00	4.3%	239'121.00	0.7%
Santé	2'394'003.00	6.7%	60'000.00	0.2%
Affaires sociales	8'197'680.00	22.9%	4'571'502.00	12.9%
Transports et communications	1'879'134.00	5.2%	180'200.00	0.5%
Protection et aménagement de l'environnement	3'656'939.00	10.2%	2'939'284.00	8.3%
Economie publique	967'012.00	2.7%	1'511'350.00	4.3%
Finances et impôts	4'336'068.00	12.1%	24'774'717.00	69.9%
Résultats	35'805'922.00		35'427'743.00	
Excédent de charges			378'179.00	
Doubles écritures	3'347'302.00		3'347'302.00	
Résultats nets	32'458'620.00		32'080'441.00	
Excédent de charges par rapport aux produits nets			1.18 %	

Les chiffres généraux - Répartition par nature

Charges

Rubrique	Montant	en % des charges nettes	Comptes no :
Personnel	5'236'128.00	16.13%	300 à 309
Biens, services, marchandises	1'589'802.00	4.90%	310 à 313
Frais d'entretien	1'722'388.00	5.31%	314 et 315
Frais de location	199'085.00	0.61%	316
Réceptions, animations et divers	190'180.00	0.59%	317
Prestations de tiers	3'191'418.00	9.83%	318
Indemnités, cotisations	1'589'440.00	4.90%	319
Frais financiers (intérêts, amortissements)	2'335'031.00	7.19%	321 à 330
Participations aux charges fédérales	64'000.00	0.20%	350
Participations aux charges cantonales	7'393'226.00	22.78%	351
Participations aux charges intercommunales	4'497'972.00	13.86%	352
Participations aux charges d'institutions privées	334'475.00	1.03%	365
Participations aux charges des citoyens	4'105'475.00	12.65%	366

Produits

Rubrique	Montant	en % des recettes nettes	Comptes no :
Recettes fiscales	19'327'500.00	60.25%	400 à 420
Loyers	366'350.00	1.14%	423 et 427
Taxes	3'065'380.00	9.56%	430 à 434
Vente de produits et prestations à des tiers	1'328'804.00	4.14%	435
Participations de tiers	3'216'420.00	10.03%	436 à 441
Participations du canton et de la confédération	1'592'066.00	4.96%	451
Participations des communes	861'571.00	2.69%	452
Subventions et autres contributions	1'865'850.00	5.82%	460 à 462
Prélèvements aux réserves	456'500.00	1.42%	480 et 482

3. Commentaires généraux

3.1 Paramètres généraux

Indice des prix à la consommation pour 2016 : - 0.1 % - selon l'estimation des services fédéraux compétents.

Population légale de la commune : 7025 habitants au 31.12.2014 - derniers chiffres officiels connus

Population dite légale (définition selon le Service de la statistique du canton de Fribourg)

Notion purement fribourgeoise, la population dite légale correspond, en principe, à la population résidente permanente. Essentiellement utilisée pour les répartitions financières entre les communes, elle tient compte, le cas échéant, d'éventuelles erreurs ou imprécisions avérées dans la population résidente permanente, portées à la connaissance du Service de la statistique du canton de Fribourg mais ne pouvant pas être prises en considération par l'Office fédéral de la statistique.

Taux d'évolution démographique : + 2.19 % - progression moyenne de la population de Gibloux de 2010 à 2014.

3.2 Règles générales d'évaluation

Le conseil communal s'est fixé les règles suivantes pour l'élaboration du budget 2016 :

Equilibre du budget

Budget équilibré avec un déficit minimal, en dessous de la limite de 5% des recettes après déduction des doubles écritures.

Frais divers de fonctionnement

A la fin de l'année 2015, les anciennes communes ont évalué l'ensemble de leurs frais usuels fonctionnement : frais d'énergie, frais de télécommunications, frais d'entretien, fournitures, etc. L'évaluation du budget 2016 est pour l'essentiel basée sur la prise en compte de la somme des montants proposés par les anciennes communes après vérification par les responsables de dicastères et les services communaux.

Facturation des prestations et subventions communales

Comme le prévoit la convention de fusion, les anciens règlements communaux seront appliqués jusqu'à leur révision qui doit intervenir dans les deux ans. Dans le cadre des travaux de préparation de la fusion, cette pratique a été élargie aux tarifs des autres prestations communales au moins pour l'exercice 2016. En conséquence les tarifs suivants ont été maintenus tels qu'appliqués par les anciennes communes pour le budget 2016 :

- prix de l'eau et taxes eau potable
- taxes épuration et déchets
- locations des locaux communaux
- subventions diverses aux sociétés et à leurs activités

Petits montants d'investissement

Les frais d'études peu importants et le financement des petits projets de construction et d'entretien ont été, dans la mesure du possible, inscrits au budget de fonctionnement (amortissement sur un seul exercice).

Actualisation en cours d'élaboration

L'élaboration d'un budget durant les 4 premiers mois d'un exercice est une situation bien sûr exceptionnelle. Elle nous a permis de tenir compte des dépenses réelles et d'intégrer les décisions du conseil communal prises durant cette première période de gestion.

Dépenses non spécifiées

Nous proposons l'inscription d'un montant de Fr. 50'000.00 au titre des dépenses non spécifiées qui se justifie pleinement pour ce premier exercice plein d'incertitudes de la nouvelle commune.

Base légale – Loi sur les communes

Art. 91 c) Compétence du conseil communal

¹ Le conseil communal peut, pour autant que le budget de fonctionnement le prévoie, procéder à des dépenses non spécifiées.

3.3 Assurances

Afin d'assurer les couvertures nécessaires d'assurances dès la création de la nouvelle commune, avec l'aval des anciennes communes, le comité de pilotage de la fusion a décidé de confier l'ensemble du portefeuille d'assurances à l'entreprise de courtage Schafer Assurances SA à Fribourg.

Au terme du processus d'appel d'offres, les contrats ont été adjugés aux compagnies offrant les meilleures conditions (voir le tableau en annexe 7).

Il convient de relever que, compte tenu des économies d'échelles, des suppressions des sur-assurances et des conditions favorables octroyées par les compagnies, le bilan global de l'opération est le suivant (en chiffres arrondis) :

Total des primes payées par les anciennes communes : Fr. 251'000.00

Total des primes de la nouvelle commune : Fr. 133'000.00

Soit une réduction de charges de Fr. 118'000.00 sur l'ensemble du portefeuille d'assurances.

Imputations des frais d'assurances

- Assurances des personnes : imputées avec les salaires sur les divers centres de charges.
- Assurances des véhicules : entièrement à charge du compte « Véhicules », compte no 630.318.30.
- Assurances bâtiments et ECAB : imputées au chapitre de chaque bâtiment.
- Autres assurances : imputées au compte de l'administration générale.

3.4 Frais de personnel

Le groupe de travail en charge des ressources humaines (ci-dessous GRH) institué par le Comité de pilotage de la fusion (ci-dessous Copil) a évalué le personnel communal des cinq anciennes communes à près de 44 ept.

Dans le courant de l'automne 2015, un organigramme de l'organisation administrative de la commune a été élaboré par le groupe de travail « Administration ». La dotation en équivalents plein-temps de chaque service et de chaque secteur a été chiffrée. Le besoin en personnel pour la nouvelle commune a alors été évalué à 50 ept.

Dans le cadre du processus de mise en place de la fusion, l'engagement a été pris d'offrir une possibilité d'emploi à chaque membre du personnel communal des anciennes communes qui le souhaitait.

Sur cette base, le GRH a demandé à l'ensemble du personnel au bénéfice d'un contrat à taux fixe de postuler pour une charge au sein de la nouvelle commune en exprimant leur préférence par ordre de priorité. Après avoir rencontré toutes les personnes concernées et procédé à quelques arbitrages, toutes les personnes ont retrouvé un poste à leur convenance. En veillant au maintien d'une rémunération au moins équivalente à leur ancienne place de travail et en tenant compte, cas échéant,

des nouvelles responsabilités, toutes les fonctions communales ont fait l'objet d'un classement dans l'échelle des traitements du personnel de l'Etat.

A défaut d'un règlement communal du personnel, l'ensemble du personnel communal est sous le régime de la loi et du règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg.

Salaires 2016

Afin de tenir compte du remarquable engagement du personnel communal durant la période de préparation de la fusion et de l'inévitable surcroît de travail exigé par la mise en place de la nouvelle commune dès le début 2016, le Copil a décidé, pour les personnes qui n'étaient pas au sommet de leur classe, d'octroyer le palier supplémentaire de traitement au 1^{er} janvier 2016, sans respecter la décision de retarder cette augmentation au 1^{er} juillet 2016 arrêtée par les organes cantonaux dans le cadre des mesures d'économie.

Charges sociales et couverture d'assurances maladie et accident

Voir le tableau des taux de charges sociales placé en annexe (voir annexe 8).

Caisse de pension

Le personnel communal assujetti à la LPP est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Les personnes anciennement membre du personnel communal de Le Glèbe et de Rossens restent affiliées à Comunitas (caisse de prévoyance des Communes suisses) jusqu'au 31 décembre 2016. Elles seront également affiliées à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg dès le 1^{er} janvier 2017.

Statistique du personnel communal 2016

Service	Etat fin avril 2016		Commentaires
	Personnes	Equivalents plein-temps 2016	
Secrétariat général	6.5	4.83	Dont une apprentie.
Finances	8	4.35	En raison notamment en la prise en charge de la perception des impôts paroissiaux, le contrat en CDD d'une employée de comptabilité a été confirmé en CDI : 0.5 ept Appuis ponctuels : 0.15 ept
Contrôle de l'habitant	4.5	2.6	Une personne partage son temps entre l'administration générale et le contrôle de l'habitant.
Administration scolaire	2	0.9	Y compris la supervision des AES
Forêts	7	5.52	Dont un apprenti.
Service social	8.5	5.80	Dont un assistant social à engager dès septembre 2016.
Service des curatelles	2.5	1.34	Une personne partage son temps entre le Service social et le Service des curatelles.
Bibliothèque	4	1.89	
Accueil extrascolaire	9	3.08	L'AES de Rossens est privé.
Service technique			
Direction et administr.	3	2.35	
Constructions	3	2.7	
Adduction d'eau	3	0.58	Dont un fontainier à plein temps à engager au plus vite (compté sur 6 mois).

Bâtiments	20	7.16	Dont une équipe de jeunes engagés en été pour des travaux de nettoyage (non comptés dans le nombre de personnes, env. 0.9 ept).
Edilité	10	3.7	Dont 6 personnes pour des appuis ponctuels. Dont un employé supplémentaire à plein temps à engager dès septembre 2016.
Déchetterie	14	1.54	
Divers	9	1.61	Patrouilleurs scolaires, cours de piscine, garde-génisse
Total	114	49.95	

Remarques

- Le taux d'activité pris en compte pour une personne engagée en cours d'année est calculé au prorata de la durée d'engagement (à titre d'exemple 0.25 ept pour un employé à plein temps sur 3 mois).
- Le taux d'activité du personnel employé à l'heure a été converti en ept sur la base de 1850 heures/année.

Voir également en annexe la répartition du personnel sous la forme graphique (voir annexe 9).

3.5 Evaluation des recettes fiscales

3.5.1 Recettes fiscales des cinq communes de 2009 à 2015

Afin de construire une base pour l'évaluation des recettes fiscales de la commune de Gubloux, les recettes fiscales des anciennes communes ont été prises en considération sur une période de 7 ans, de 2009 à 2015. Pour analyser l'évolution de l'ensemble des recettes fiscales du point de vue de la nouvelle commune, les impôts sur les personnes physiques et les personnes morales ont été calculés avec un coefficient d'impôt de 85%.

Il convient de relever que les cotes cantonales sont définitives pour les années 2009 à 2013.

	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Comptes
Type d'impôts	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015
Personnes physiques, revenu	11'476'818.11	11'415'977.49	11'731'709.14	12'165'657.51	12'647'349.54	13'110'847.41	12'926'940.98	13'582'420.22
Personnes physiques, fortune	770'007.78	833'693.05	799'719.44	847'933.57	912'152.81	920'052.09	874'240.32	997'711.72
A la source	246'177.35	303'959.75	290'616.50	383'070.45	324'160.90	332'225.55	325'000.00	299'550.50
Prestations en capital	340'118.60	242'437.30	256'881.95	314'481.90	298'048.80	328'111.75	220'000.00	315'102.25
Gains immobiliers et plus-values	190'734.10	243'674.80	205'476.50	332'792.35	409'650.95	324'879.60	290'000.00	548'921.70
Mutations	300'611.35	304'956.80	515'508.30	689'943.05	686'154.25	695'960.30	460'000.00	682'232.35
Successions et donations	56'023.30	16'581.85	21'835.75	3'289.05	5'746.65	0.00	8'000.00	26'982.70
Contributions immobilières	1'379'406.60	1'418'153.35	1'470'629.95	1'540'609.40	1'627'334.50	1'679'443.95	1'698'500.00	1'800'288.00
Personnes morales, bénéfice	707'023.97	794'821.61	1'194'721.58	1'100'627.60	1'131'984.27	1'244'620.24	953'876.10	1'342'950.02
Personnes morales, capital	127'005.68	136'232.94	146'453.98	149'304.29	196'881.89	181'148.56	133'499.49	263'354.30
Sur les automates	1'050.00	1'670.00	1'530.00	1'530.00	1'530.00	1'530.00	1'500.00	1'860.00
Sur les véhicules	451'135.80	573'187.10	598'880.30	620'528.00	641'332.60	488'141.30	493'833.28	508'395.00
Sur les chiens	13'880.50	16'841.50	16'622.50	16'485.50	17'592.00	17'325.00	17'750.00	18'513.00

3.5.2 Evaluation des recettes fiscales 2016

Selon le type d'impôt, un certain nombre de mécanismes d'évaluation ne représentent pas d'intérêt. Seuls les chiffres significatifs sont mentionnés (cases bleues).

Type d'impôts	Selon les évolutions sur le plan cantonal	Selon le mode de calcul appliqué pour le budget cantonal	Moyenne sur les années 2012-13-14	Moyenne sur les années 2013-14-15	Selon la progression moyenne calculée sur les années 2009 à 2015	Selon la droite de régression de 2009 à 2015	Selon budget 2015 des communes	Selon comptes 2015 des communes	Propositions pour le budget 2016 de la commune de Gibloux
Personnes physiques, revenu	13'570'606.05	13'519'883.03			13'980'581.83	13'821'852.29	13'185'479.80	13'582'420.22	13'500'000.00
Personnes physiques, fortune	983'300.73				1'049'102.53	1'007'076.25	891'725.13	997'711.72	1'000'000.00
A la source			346'485.63	318'645.65					325'000.00
Prestations en capital			313'547.48	313'754.27					300'000.00
Gains immobiliers et plus-values			355'774.30	427'817.42					390'000.00
Mutations			690'685.87	688'115.63					600'000.00
Successions et donations			3'011.90	10'909.78					5'000.00
Contributions immobilières					1'600'860.68	1'836'827.96	1'698'500.00	1'800'288.00	1'800'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'131'984.27		1'159'077.37	1'239'851.51	1'621'810.78	1'465'912.49	953'876.10	1'342'950.02	1'100'000.00
Personnes morales, capital	196'881.89		175'778.24	213'794.91	324'262.83	249'955.23	133'499.49	263'354.30	200'000.00
Sur les automates			1'530.00	1'640.00				1'860.00	1'500.00
Sur les véhicules	507'666.95				636'821.13	710'219.89	493'833.28	508'395.00	508'000.00
Sur les chiens			17'134.17	17'810.00					23'000.00

Commentaires sur les modes de calcul appliqués pour l'évaluation

a. Evolutions sur le plan cantonal

En automne de chaque année, le Service cantonal des contributions fournit aux communes les taux d'évolution des recettes fiscales évalués sur le plan cantonal (voir annexe 10).

Pour les recettes fiscales 2016, les taux retenus sont les suivants :

- progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à 2013 : + 7.30%
- progression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques par rapport à 2013 : + 7.80%
- progression des impôts sur les personnes morales par rapport à 2013 : 0.00%

Ces progressions sont relativement délicates à appliquer à chaque commune car elle ne possède pas forcément le même profil de répartition des revenus tant en qui concerne les personnes physiques que les personnes morales. Ces chiffres sont toutefois considérés comme une solution par défaut et ne sont pas contestés par le Service des communes.

b. Mode de calcul appliqué pour le budget cantonal

Les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour l'année 2016 sont évaluées de la manière suivante :

$$\text{Impôts 2016} = \text{impôts présumés 2016} \times 0.93 + \text{impôts 2014} \times 0.03 + \text{impôts 2013} \times 0.04$$

c. Moyenne des trois dernières années

Ce mode de calcul est souvent appliqué pour les impôts spéciaux dont le chiffrage est difficile et l'évolution d'une année à l'autre relativement aléatoire.

d. Progression moyenne

La progression est calculée chaque année en % par rapport à l'année précédente.

La moyenne des progressions est calculée sur la période d'analyse, dans notre cas de 2009 à 2015.

e. Droite de régression

L'algorithme consiste à rechercher les paramètres de la droite (valeur initiale et pente) représentant la progression linéaire optimale par rapport aux valeurs de la progression réelle.

Voir les exemples d'illustration ci-dessous.

f. Selon le budget 2015 des communes

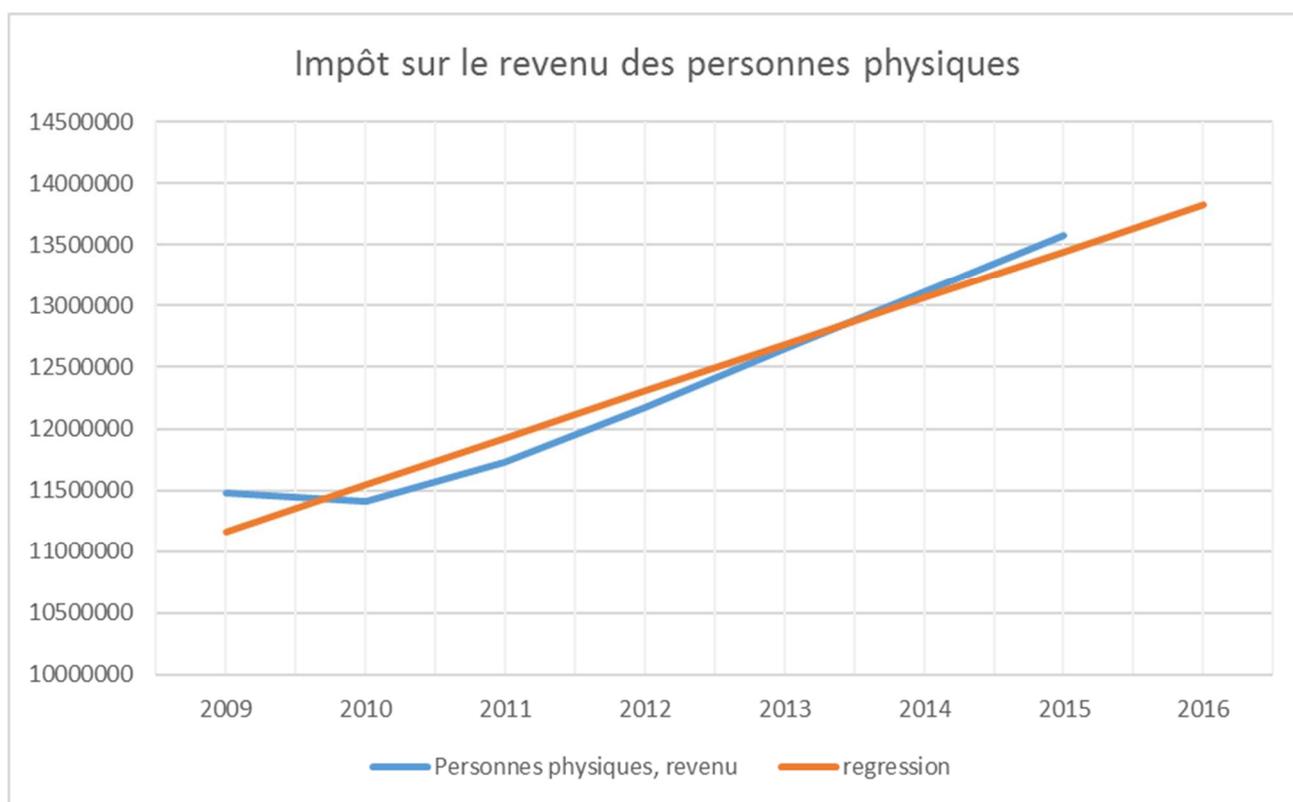
Pour les impôts sur les personnes physiques, il a été tenu compte d'un taux de progression de la population de 2%.

g. Impôt sur les chiens

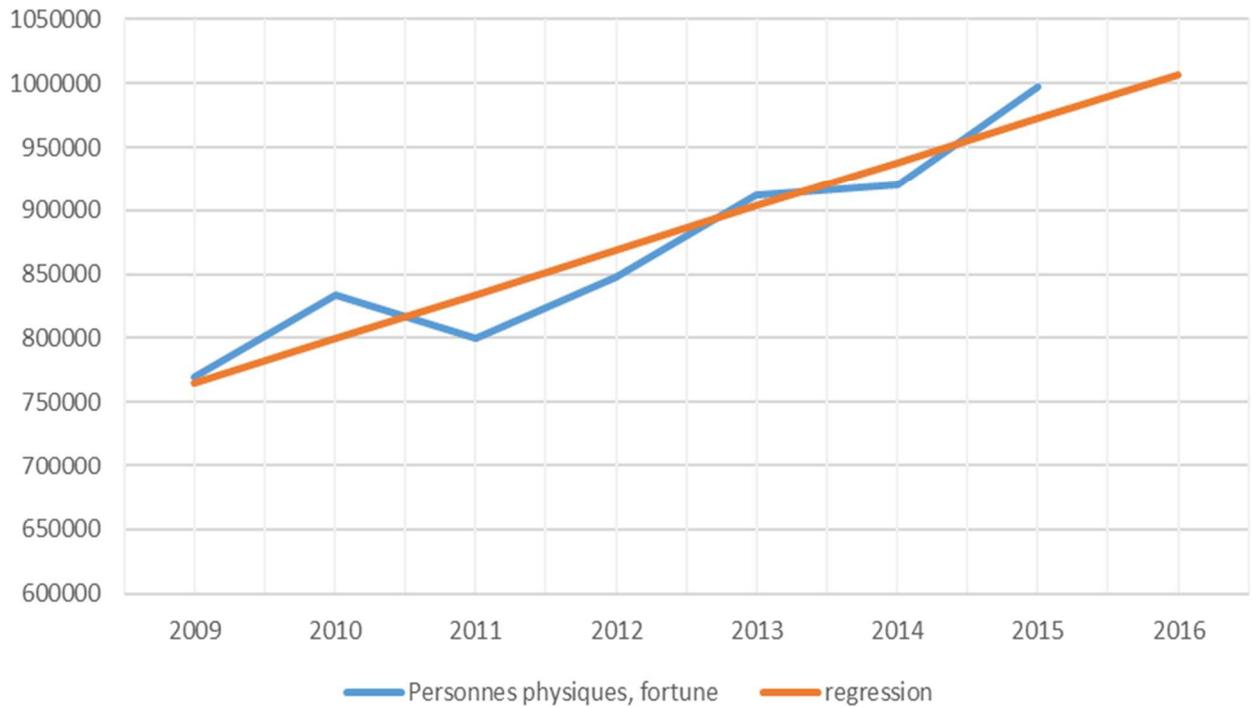
Evaluation au prorata de la population pour tenir compte des deux communes qui n'étaient pas assujetties.

Application de la convention de fusion pour les communes sans règlement (art. 17, al. 2).

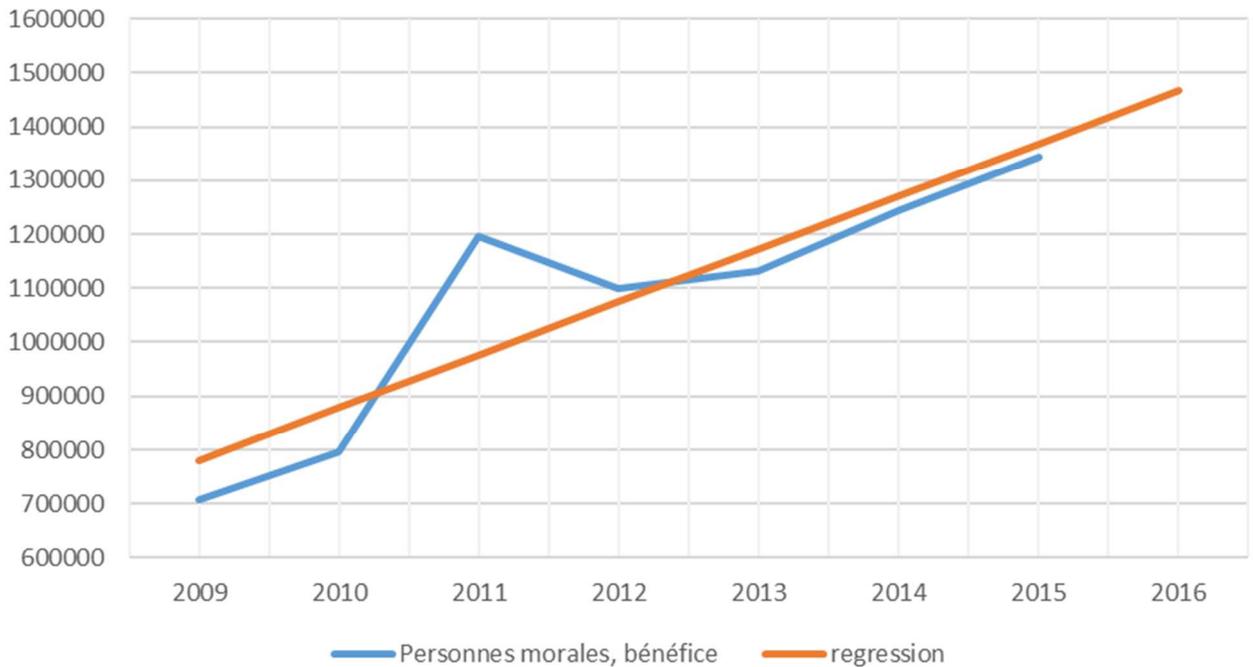
3.5.3 Représentations graphiques



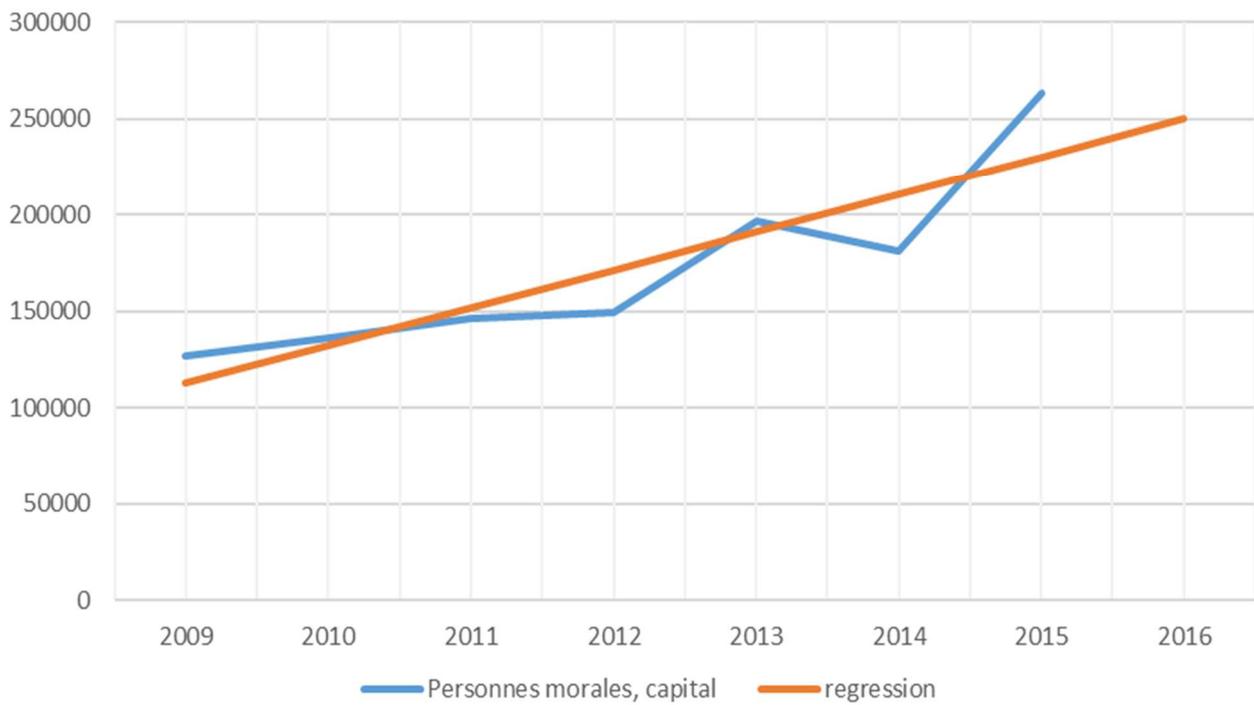
Impôt sur la fortune des personnes physiques



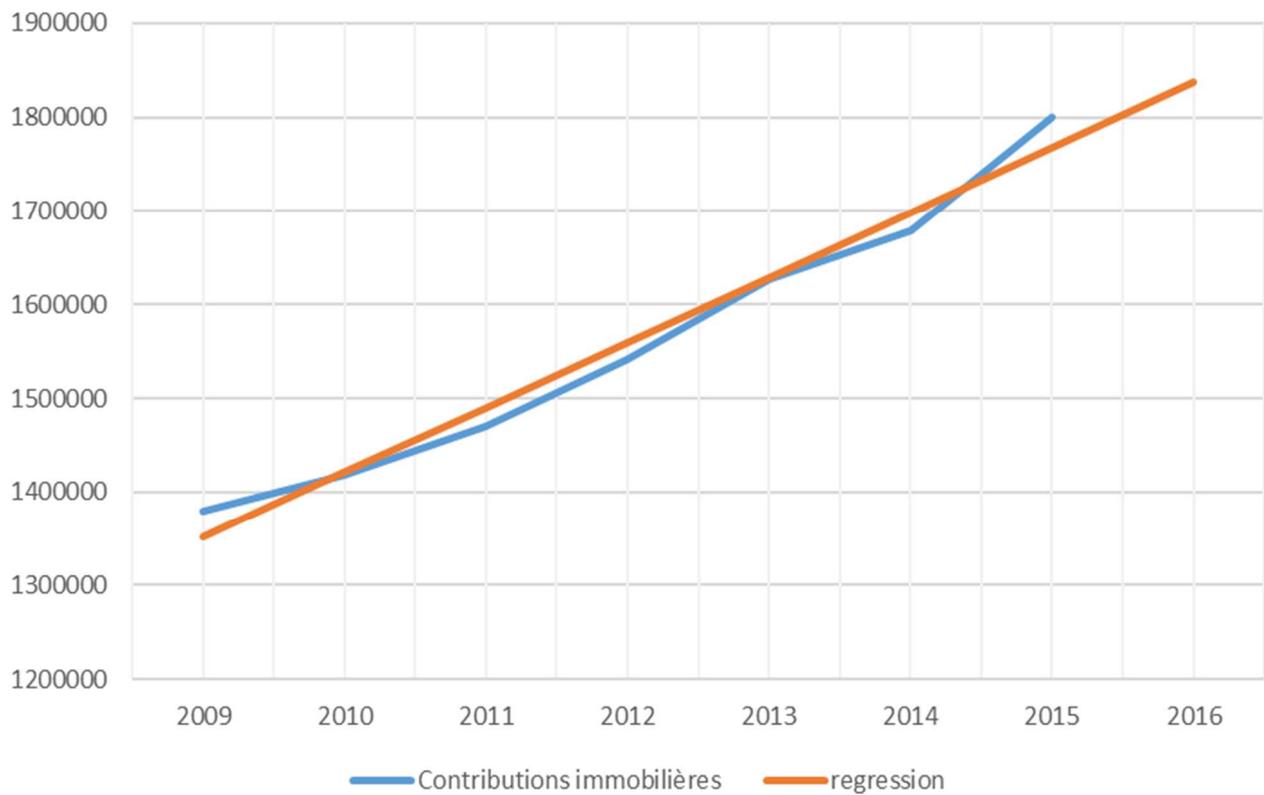
Impôt sur le bénéfice des personnes morales



Impôt sur le capital des personnes morales



Contribution immobilière



3.5.4 Chiffres retenus pour le budget 2016

Impôt	Comptes 2015 des anciennes communes	Gibloux Budget 2016	Commentaires
Personnes physiques, revenu	14'260'368.85	13'500'000.00	Estimation basée sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation.
Personnes physiques, fortune	1'041'192.65	1'000'000.00	
A la source	299'550.50	325'000.00	Estimation sur la base des progressions moyennes.
Prestations en capital	315'102.25	300'000.00	Estimation prudente par rapport aux progressions moyennes.
Gains immobiliers et plus-values	548'921.70	390'000.00	Estimation sur la base des progressions moyennes.
Mutations	682'232.35	600'000.00	Estimation prudente par rapport aux progressions moyennes.
Successions et donations	26'982.70	5'000.00	Estimation prudente
Contributions immobilières	1'800'288.00	1'800'000.00	Idem comptes 2015, confirmé par la progression linéaire
Personnes morales, bénéfice	1'335'465.15	1'100'000.00	Estimation prudente compte tenu de la conjoncture.
Personnes morales, capital	271'061.20	200'000.00	
Sur les automates	1'860.00	1'500.00	Idem budget 2015.
Sur les véhicules	508'395.00	508'000.00	Sur la base des informations de l'OCN.
Sur les chiens	18'513.00	23'000.00	

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2016, un point d'impôt communal correspond à Fr. 186'000.00.

3.6 Contributions de la commune d'Hauterive

Pour les services communaux pour lesquels nous collaborons avec la commune d'Hauterive, les contributions de la commune d'Hauterive (comptes ---.452.00) sont calculées au prorata de la population légale des deux communes au 31 décembre 2014 (Gibloux : 7025 hab., Hauterive : 2407 hab.).

Centres de coûts concernés :

- Curatelles
- Protection de la population
- Ecoles spécialisées (Services auxiliaires en matière scolaire)
- Activités culturelles
- Bibliothèques
- Ludothèque
- Structures d'accueil de la petite enfance
- Service social

Pour l'exercice 2016, les décomptes facturés à la commune d'Hauterive comprendront également une évaluation des frais administratifs des services concernés (frais de l'administration générale, frais d'encadrement du conseiller communal, etc.).

3.7 Imputations internes

Frais administratifs

Les frais de l'administration générale ne sont pas imputés dans les autres centres de charges.

Frais de personnel

Les salaires bruts et les parts patronales des charges sociales sont imputés directement dans les divers centres de charges sur la base d'une évaluation du temps consacré à chaque centre de charges. Il va de soi que les évaluations effectuées pour ce premier budget sont approximatives. Elles pourront être corrigées au gré des expériences des futurs exercices.

Les autres charges de personnel (chapitre 020) ne sont pas imputées dans les divers centres de charges.

Frais de location des locaux

A part quelques cas particuliers, les frais de locaux sont calculés sur la base des surfaces des locaux concernés et d'une location évaluée à Fr. 200.00 par m2 et par année.

Voir tableau de calcul en annexe (annexe 11).

Frais d'énergie

Les charges sont affectées au centre de charges sur la base d'une évaluation de l'énergie du coût de production du kWh et de l'énergie consommée.

(ne concerne que la centrale de chauffe de Rossens)

Amortissements

La charge d'amortissements obligatoires est répartie dans les divers centres de charges sur la base des montants d'amortissements inscrits dans le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes.

Sur la base des informations reçues du Scm en ce qui concerne les chiffres au 31.12.2014 et des anciennes communes pour les décisions prises durant l'année 2015, nous avons établi un tableau de contrôle de l'endettement au 31.12.2015. Compte tenu de la qualité des informations reçues et des différences de pratiques importantes entre les communes en matière de prise en compte des chiffres du contrôle de l'endettement établi par le Scm, ce tableau est à considérer comme un document de travail jusqu'à sa mise à jour en collaboration avec le Scm sur la base du bouclage des comptes 2015.

Voir également en annexe :

- Les documents de contrôle de l'endettement établis par le Service des communes au 31.12.2014 pour les cinq communes, l'ACG et le GABG (annexes 12).
- Le contrôle de l'endettement apuré établi par le Service des finances au 31.12.2015 pour la commune de Gibloux (annexe 13).

Intérêts des dettes

Etat des dettes bancaires des anciennes entités au 31.12.2015 :

Dettes bancaires totales (emprunts à terme)	Fr.	36'239'162.00
Charge annuelle totale d'intérêts	Fr.	751'922.59

Les taux actuels des emprunts à terme sont véritablement très bas. Les renouvellements d'emprunts déjà effectués durant les 4 premiers mois de l'année ont déjà permis de réduire la charge d'intérêts pour l'exercice 2016 de plus de Fr. 70'000.00. Il en a été tenu compte dans l'établissement du budget (compte no 940.322.00).

Les charges d'intérêts inscrites dans les divers centres de charges sont calculées à un taux moyen de 2% (taux moyen de l'ensemble de emprunts bancaires au 31.12.2015) sur la dette résiduelle figurant dans le tableau du contrôle de l'endettement établi par le Service des communes.

Voir également en annexe :

- état des emprunts au 30 avril 2016 (annexe 14).
- répartition des emprunts (graphique) au 30 avril 2016 (annexe 15).

Tableau des imputations des intérêts et des amortissements

Compte	Centre de coûts	Intérêts 2% dette résiduelle	Amortissement Obligatoire selon SCom
021.390	Administration	1'230.00	13'405.00
140.390	Police du feu	5'490.00	27'841.00
160.390	Protection civile	1'300.00	3'141.00
2940.390	Ecole CM	9'910.00	32'346.00
2942.390	Ecole LG	54'350.00	157'591.00
2943.390	Ecole RO	38'580.00	116'870.00
2944.390	Ecole VO	5'720.00	14'700.00
3010.390	La Tuffière CM	71'470.00	173'700.00
342.390	Infrastructures sportives	3'750.00	13'911.00
305.390	Bibliothèques	340.00	1'782.00
620.390	Routes	34'000.00	173'608.00
6210.390	Bâtiment édilitaire RO	6'690.00	17'304.00
650.390	Trafic régional	0.00	2'400.00
700.390	Eau potable	45'430.00	129'170.00
710.390	Epuration	38'600.00	115'995.00
720.390	Déchets	7'300.00	33'233.00
740.390	Cimetière	1'190.00	4'650.00
750.390	Endiguements	4'350.00	6'693.00
790.390	Aménagement du territoire	1'980.00	9'000.00
801.390	Alpages	750.00	4'770.00
810.390	Forêts	770.00	8'860.00
811.390	Bâtiment forestier VO	8'730.00	10'000.00
9420.390	Ferme d'Illens	9'080.00	9'152.00
9428.390	Terrains patrimoine financier	5'240.00	88'920.00
9430.390	Complexe FA	142'360.00	292'464.00
9431.390	Complexe RO	17'310.00	52'106.00
9441.390	Ancienne école Villarod	4'330.00	4'120.00
	Total	520'250.00	1'517'732.00

B. Budget des investissements 2016

4. Situation financière de la commune

Sur la base du bouclage des comptes, le Service des communes établit chaque année une analyse de la situation financière de chaque commune sur la base des cinq derniers exercices.

Pour la commune de Gibloux, la dernière analyse basée sur les comptes 2010 à 2014 des anciennes communes est datée du mois d'octobre 2015 et révèle au 31 décembre 2014 la situation suivante :

Dettes brutes	Fr.	36'056'949.05
- les capitaux	Fr.	5'177'532.48
= la dette nette	Fr.	30'879'416.57
Limite de crédits	Fr.	33'274'959.25
- la dette nette	Fr.	30'879'416.57
= les crédits disponibles	Fr.	2'395'542.68

Les crédits disponibles correspondent à la différence entre la limite de crédits calculée sur la base du contrôle de l'endettement et la dette nette effective calculée sur la base du bilan.

Les crédits disponibles peuvent être utilisés de deux manières :

1. Ils permettent d'anticiper l'amortissement du solde des autorisations d'emprunts. Cette manière de procéder a pour conséquence avantageuse de diminuer l'amortissement minimum légal, ce qui améliore la MNA, et donc la capacité future d'emprunt ou d'investissement.
2. Ils peuvent servir au financement d'un nouvel investissement. Dans ce cas, la commune ne supporte que la charge d'intérêt et pas l'amortissement. En effet, l'amortissement est déjà compris dans le montant minimum légal ; si la commune utilise une marge de manœuvre financière qui résulte d'amortissements supplémentaires durant les années passées, on ne va pas la pénaliser en exigeant à nouveau un amortissement sur cette marge.

Marge nette d'autofinancement (MNA) Fr. 1'452'117.34

(moyenne sur les 5 ans)

La MNA représente le bénéfice réel avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non obligatoires.

La MNA permet :

- de financer directement un investissement annuel ;
- de garantir le service d'un nouvel emprunt (intérêts et amortissements), c'est la capacité d'emprunt théorique (voir ci-dessous).

Capacité d'emprunt théorique Fr. 22'155'994.26

La capacité d'emprunt théorique est calculée avec un intérêt de 2.5% et un amortissement linéaire de 4%.

Capacité totale d'investissement Fr. 24'551'536.94

La capacité totale d'investissement est la somme de la capacité d'emprunt théorique et des crédits disponibles.

Pour plus de détails, voir également le document élaboré par le Service des communes (annexe 16).

5. Commentaires généraux sur le budget des investissements

L'inventaire des objets d'investissements a été établi sur la base des informations fournies par les anciennes communes.

Au terme du travail d'analyse et de vérification des services communaux et du conseil communal, les objets d'investissement ont été classés en 4 catégories :

- Projets déjà décidés par les anciennes communes et en cours.
- Projets ayant déjà fait l'objet d'une décision validée du législatif d'une ancienne commune et en attente d'une réalisation.
- Nouveaux projets proposés pour 2016 par une ancienne commune.
- Recettes d'investissements attendues pour l'exercice 2016.

Il convient de noter que la commune de Gibloux ne dispose pas formellement d'un plan financier 2016 – 2020 auquel nous pourrions nous référer. En effet, avec l'accord du Scm, le premier plan financier de la nouvelle commune sera établi en automne 2016 et portera sur les années 2017 à 2021.

6. Projets d'investissement en cours

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) par une ancienne commune figurent dans cette catégorie. Les chiffres inscrits au budget des investissements correspondent aux évaluations des charges et produits relatifs aux projets pour 2016. Ils représentent très souvent les soldes pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2016.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 5).

Récapitulation

Ancienne commune	Nombre de projets	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	2	1'345'000.00	312'500.00
Farvagny	3	6'845'000.00	
Le Glèbe	3	687'000.00	130'000.00
Rossens	3	567'400.00	197'000.00
Vuisternens-en-Ogoz	1	15'000.00	
Total	12	9'459'400.00	639'500.00

7. Projets d'investissement déjà approuvés

Les projets ayant déjà fait l'objet d'une décision validée (projet et financement) du législatif d'une ancienne commune et en attente d'une réalisation figurent dans cette catégorie. Les projets de cette catégorie inscrits au budget 2016 représentent les projets que les services communaux et le conseil communal ont choisi d'entreprendre en 2016.

Il convient de noter que le Conseil général n'a pas à se prononcer sur ces projets qui ont déjà reçu le feu vert d'une assemblée communale d'une ancienne commune ou de la commission administrative de la commune de Vuisternens-en-Ogoz.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 5).

Récapitulation

Ancienne commune	Nombre de projets	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	-		
Farvagny	1	600'000.00	
Le Glèbe	1	65'000.00	
Rossens	3	608'000.00	
Vuisternens-en-Ogoz	1	200'000.00	
Total	6	1'473'000.00	

8. Nouveaux projets d'investissement

Les nouveaux projets proposés (projet et devis estimatif) pour 2016 par une ancienne commune et dont les services communaux et le conseil communal ont confirmé la pertinence pour les infrastructures de la nouvelle commune et la nécessité de les entreprendre en 2016, figurent dans cette catégorie.

Les nouveaux projets 2016 propres à la nouvelle commune de Gibloux font naturellement aussi partie de cette catégorie.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier placé en annexe du présent message (annexes 17 à 25) et sera soumis séparément pour approbation au Conseil général (décision spéciale selon LCo, art. 89, al. 2).

Les décisions du Conseil général concernant ces dépenses sont soumises au référendum facultatif (selon LCo, art. 52, al. 1, litt. a).

Récapitulation

Ancienne commune	Nombre de projets	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	1	100'000.00	
Farvagny	1	50'000.00	
Le Glèbe	2	368'000.00	
Rossens	2	1'250'000.00	
Vuisternens-en-Ogoz	-		
Nouvelle commune de Gibloux	3	620'000.00	310'000.00
Total	9	2'388'000.00	310'000.00

9. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements (ventes d'immobiliers, taxes de raccordement eau potable et épuration, subventions, contributions à des objets d'investissements) que les anciennes communes ont annoncées pour 2016 figurent dans cette catégorie.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 5).

10. Annexes

1. Budget de fonctionnement 2016 par chapitre - format « Citizen (logiciel communal) »
2. Budget de fonctionnement 2016 par nature - format « Citizen (logiciel communal) »
3. Budget de fonctionnement 2016 avec commentaires - format « Excel »
4. Budget des investissements 2016 par chapitre - format « Citizen (logiciel communal) »
5. Budget des investissements 2016 avec commentaires - format « Excel »
6. Rémunération du conseil communal - Message au Conseil général, extrait
7. Assurances - Récapitulation des primes
8. Personnel communal - Taux des charges sociales
9. Répartition du personnel communal – Graphique
10. Estimation des recettes fiscales 2016 – Communiqué du SCC
11. Tableau de calcul des frais de locaux
12. Contrôles de l'endettement au 31.12.2014 des cinq communes, de l'ACG et du GABG
13. Contrôle de l'endettement de la commune de Gibloux au 31.12.2015
14. Emprunts bancaires, état au 30.04.2016
15. Emprunts bancaires, répartition au 30.04.2016 - Graphique
16. Commune de Gibloux - Analyse financière 2010-2014
17. Projet d'investissement - CM Concept 30km/h et Rte du Centre - Message
18. Projet d'investissement - FA Rénovation Rte de Fribourg - Message
19. Projet d'investissement - RO Réseau d'eau ZI Montena - Message
20. Projet d'investissement - LG Epuration des eaux Villarlod - Message
21. Projet d'investissement - RO Epuration des eaux et routes Essert, Biches - Message
22. Projet d'investissement - RO Eau, épuration et route Raveire - Message
23. Projet d'investissement - LG Rénovation du cimetière Villarlod - Message
24. Projet d'investissement - Harmonisation du PAL - Message
25. Projet d'investissement - Création du SIT communal - Message